

E172/21



ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
..... 19 / 06 / 2012

ម៉ោង (Time/Heure):..... 10:50

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: N. NONN
..... N. NONN

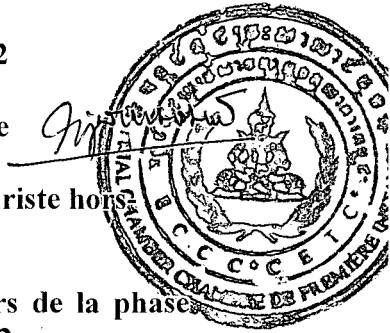
ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

MÉMORANDUM – CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

- À :** Toutes les parties, dossier n° 002 **Date :** 15 juin 2012
- DE :** NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance
- COPIE :** Tous les juges de la Chambre de première instance ; la juriste hors classe de la Chambre de première instance
- OBJET :** Prochain groupe de témoins appelés à déposer au cours de la phase actuelle du premier procès dans le cadre du dossier n° 002



Faisant suite à ses précédents mémorandums (les documents n° E172, E172/10, E194 et E172/24 notamment) énumérant les témoins cités à comparaître et fixant l'ordre de leur comparution en l'espèce, la Chambre communique les informations supplémentaires suivantes concernant l'ordre de comparution du prochain groupe de témoins et experts appelés à déposer au cours de la phase actuelle du premier procès dans le cadre du dossier n° 002.

A la reprise de l'audience le 19 juin 2012, la Chambre entendra les témoins mentionnés ci-dessous:

- TCW-797 (sur toutes les questions figurant dans la Décision de renvoi dans le dossier n° 002, dont il a connaissance)
- TCW-321 (sur toutes les questions figurant dans la Décision de renvoi dans le dossier n° 002, dont il a connaissance)

Après les vacances judiciaires de cet été, la Chambre finira d'entendre les témoins ci-dessus dont l'audition n'aurait pas été terminée et elle procédera à l'audition des témoins et experts ci-après selon l'ordre approximatif suivant :

- David Chandler (sur toutes les questions figurant dans la Décision de renvoi dans le dossier n° 002, relevant de son expertise)
(cet expert sera entendu du 16 au 23 juillet 2012)

TCW-564 (*Ministères – B-1 Ministère des affaires étrangères, Mouvement de population (phase 1), Contexte historique*)
TCW-694 (*sur toutes les questions figurant dans la Décision de renvoi dans le dossier n° 002, dont il a connaissance*)
TCW-490 (*Ministères – B-1 Boeng Trabek*)
TCW-609 (*Ministères (Propagande) et Éducation politique donnée par les Accusés, Mouvement de population (phase 1)*)
TCW-338 (*Ministères (Propagande) et Éducation politique donnée par les Accusés*)
TCW-91 (*Ministères (Propagande) et Éducation politique donnée par les Accusés*)
TCCP-28 (*Ministères (Propagande) et Éducation politique donnée par les Accusés*)
TCCP-142 (*Structures administratives (nationales)*)

D'autres informations seront communiquées en temps utile. La Chambre rappelle aux parties que l'ordre de comparution ci-dessus est sujet à modification et que les témoins pourront être entendus l'un après l'autre ou par demi-journée si le bon déroulement du procès l'exige.

La Chambre est par ailleurs tenue régulièrement informée par l'Unité d'appui aux témoins et aux experts de l'état de santé et de la disponibilité des témoins. La Chambre souhaite tout de même informer les parties que pour les fins de bonne gestion du procès, elle tiendra compte, dans la mesure du possible, des facteurs évoqués dans la Demande des co-procureurs tendant à ce que les témoins âgés soient entendus en priorité (Doc. n° E188 et annexe confidentielle n° E188.1) et les observations des avocats des parties civiles s'y rapportant (Doc. n° E188/1). Le présent mémorandum constitue la réponse officielle de la Chambre à ces deux demandes.